

DÉCISION

CG 2019/2/6

BOUCLEMENT FINAL 2018 DE LA HES-SO

I/ EXPOSÉ DES MOTIFS

1. Effectifs estudiantins

Le bouclement final annonce un effectif de 17'637 EPT pour l'année 2018, soit une augmentation de 253 EPT (+1.46%) par rapport aux comptes 2017, mais un écart de -561 EPT (-3.08%) par rapport au budget 2018.

2. Subventions HES-SO accordées aux hautes écoles pour la formation de base et l'infrastructure

Le bouclement final 2018 respecte les éléments arrêtés par le Comité gouvernemental dans sa décision CG 2017/2/8 relative au budget 2018 concernant le financement de la formation de base et des infrastructures basé sur les principes suivants pour toutes les filières y compris celles de HES-SO Master et des hautes écoles conventionnées à l'exception de l'EHL (financement stable) :

- Augmentation de 1.06% du financement de la formation de base des filières-sites entre 2017 et 2018 (hors nouvelles filières)
- Sauf pour filières-sites dont l'écart de la filière à la moyenne nationale >5%, auquel cas : gel du financement calculé en 2017
- Gel du financement des infrastructures : montant identique à 2017
- Pour les nouvelles filières, le financement correspond à celui prévu dans la décision d'ouverture de la filière. Il s'agit des filières suivantes :
 - MSc en Ostéopathie (ouverte en 2017)
 - MSc en Sciences de la Santé (ouverte en 2017)
 - BSc en Ingénierie et gestion industrielles (ouverte en 2018)
- A noter qu'il n'y a plus en 2018 de filières non matures.

La différence positive de kCHF 300 entre les enveloppes nettes accordées aux hautes écoles selon le bouclement final et le budget correspond à la subvention accordée à la nouvelle filière BSc en Ingénierie et gestion industrielles.

Cet écart fait l'objet d'un financement par prélèvement de kCHF 300 sur la Réserve stratégique.

3. Contributions fédérales

En date du 16 octobre 2018, le SEFRI a annoncé le montant total des contributions de base pour les hautes écoles spécialisées (CHF 536'317'800.-) et sa répartition.

Le montant alloué à la HES-SO est de CHF 163'543'546.- soit 30.49% du montant total accordé aux HES.

La contribution fédérale de base pour l'enseignement, estimée à CHF 140'234'940.- lors de l'adoption du budget 2018, est arrêtée par le SEFRI au montant de CHF 143'665'670.- au 31.12.2018 soit un écart positif de CHF 3'430'730.- (+2.45%).

Conformément à la décision du Comité gouvernemental relative au bouclage provisoire 2018 (CG 2019/1/3), l'écart positif de financement fédéral pour la formation est versé au Fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement.

La contribution fédérale de base pour la recherche, estimée à CHF 19'955'989.- lors de l'adoption du budget, est arrêtée par le SEFRI au montant de CHF 19'877'876.- au 31.12.2018. L'écart de CHF -78'113.- (-0.39%) est qualifié de manco de financement. Ce manco viendra en diminution de l'enveloppe FRI 2019.

4. Facturation AHES

La diminution de la facturation AHES par rapport au budget de CHF 1.84 mios impacte la contribution cantonale. Cette baisse s'explique en raison des deux éléments suivants :

- Effet prix

Suite à la diminution du coût par étudiant de l'EHL pour 2 années consécutives en 2015 et 2016, le forfait AHES « Economie et Services 2 » a été revu à la baisse de CHF 5'000/étudiant. Pour la HES-SO, cette mesure a un impact d'un peu plus de CHF 1.410 mio (soit environ 76.8% de la diminution de la facturation AHES) au total pour les 235 étudiants de l'EHL concernés.

L'adaptation du forfait « Economie 2 » dans l'annexe AHES est issue d'une décision de la Conférence des cantons signataires du 23 mars 2017 publiée en septembre 2017 et donc non prise en compte à l'établissement de budget 2018.

- Effet volume

Un écart dans la prévision des effectifs AHES (-65 EPT au bouclage final par rapport au budget) principalement dans les domaines Economie et Services 2, a un impact pour la HES-SO d'environ CHF 427'000.- (soit environ 23.2% de la diminution de la facturation AHES).

A noter que la diminution de la facturation AHES n'impacte pas les subventions accordées par la HES-SO aux hautes écoles.

5. Fonds de compensation

Conformément à la décision CG 2017/2/6, le Comité gouvernemental peut décider d'utiliser le surplus de financement fédéral pour la formation de CHF 3.4 mios pour alimenter le fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement.

Pour rappel, le fonds vise notamment à :

- a) financer les coûts d'exploitation de nouvelles filières de formation de base ;
- b) financer les filières qui connaîtraient une forte croissance étudiante par rapport aux projections ;
- c) combler, lors du bouclage des comptes financiers, un éventuel manco de financement fédéral.

Selon les nouvelles projections du financement fédéral (voir tableau 1), en versant tout le surplus du financement fédéral 2018 au fonds de compensation, ce fonds suffirait à financer entièrement les nouvelles filières¹.

Conformément à la décision du Comité gouvernemental relative au bouclage provisoire 2018 (CG 2019/1/3), l'écart positif de financement fédéral pour la formation est versé au Fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement.

¹ Les nouvelles filières dont l'ouverture a été autorisée par le Comité gouvernemental depuis l'adoption du PFD 2017-2020 sont : MSc en Ostéopathie, MSc en Sciences de la Santé, BSc en Ingénierie et gestion industrielles, MA en Architecture d'intérieur et le MSc en Développement territorial.

Tableau 1 : Projection de l'alimentation et de l'utilisation de la réserve stratégique

	2017	2018	2019	2020
Solde initial	1'905'101	1'780'055	1'097'312	506'312
Prélèvement MSc Ostéopathie et MSc Sciences de la Santé	-125'046	-382'743	-591'000	-575'000
Prélèvement BSc IGI	-	-300'000	-	-
Solde	1'780'055	1'097'312	506'312	-68'688

Tableau 2 : Projection de l'alimentation et de l'utilisation du fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement

	2017	2018	2019	2020
Solde initial	231'418	5'348'723	7'701'194	5'085'631
Alimentation excédent subvention fédérale à la formation	5'399'193	3'430'730		
Prélèvement MSc Ostéopathie et MSc Sciences de la Santé	-281'888	-1'078'259	-1'647'562	-1'597'081
Prélèvement BSc IGI			-823'873	-1'100'000
Prélèvement MA en Architecture d'intérieur			-232'669	-662'000
Prélèvement MSc en Développement territorial			-430'000	-1'160'000
Compensation solde négatif Fonds stratégique				-68'688
Sous-total	5'348'723	7'701'194	4'567'090	497'862
Contribution cantonale supplémentaire			518'541	1'196'201
Solde du Fonds de compensation	5'348'723	7'701'194	5'085'631	1'694'063

6. Ajustements par rapport au bouclage provisoire

Ce bouclage est conforme au bouclage provisoire présenté au Comité gouvernemental de mars 2019 avec les *principaux ajustements positifs* suivants :

- + CHF 427'505 Hausse du revenu AHES de par rapport au bouclage provisoire dû aux crédits ECTS complémentaires
- + CHF 603'976 Résultat bénéficiaire de HES-SO Master porté dans les comptes pour un montant de CHF 1'203'976, alors que le bouclage provisoire prévoyait CHF 600'000
- + CHF 785'009 Baisse des charges de la formation pratique par rapport au bouclage provisoire
- + CHF 63'351 Charges d'amortissement inférieur au montant prévu au budget et au bouclage provisoire

7. Conséquences financières pour les cantons partenaires

Le reporting en annexe ainsi que le tableau de répartition du montant à charge des cantons partenaires sont construits sur la base de la recommandation énoncée au point 5 ci-dessus.

Les écarts de répartition sont essentiellement dus à la variation du bien public.

Tableau 3 : Contributions cantonales [CHF, décompte des étudiant-e-s par EPT]

	Budget 2018	Boucllement final 2018	Ecart [CHF]	Ecart [%]
Arc	50'289'224	49'932'125	-357'099	-0.71%
Fribourg	50'497'406	49'503'300	-994'106	-1.97%
Genève	101'990'856	103'003'896	1'013'041	0.99%
Vaud	122'872'010	123'098'843	226'833	0.18%
Valais	47'651'737	47'861'249	209'512	0.43%
Total	373'301'233	373'399'413	98'181	0.03%

II/ RÉPERCUSSIONS, RISQUES ET RÉSULTATS DE LA CONSULTATION INTERNE

L'organe de révision recommande l'adoption des comptes sans conditions et souligné la qualité de la documentation présentée par la HES-SO. Le rapport d'audit 2018 sera publié début mai 2019 et présenté au Comité gouvernemental du 27 juin 2019.

III/ MISE EN ŒUVRE, PROCHAINES ÉTAPES ET COMMUNICATION

Aucune nouvelle recommandation n'a été formulée par l'organe de révision.

IV/ PRÉAVIS

1. Comité directeur

☒ positif ☐ négatif ☐ pas de préavis requis

2. Conseil de concertation

☐ positif ☐ négatif ☒ pas de préavis requis

V/ DÉCISION

1. Le Comité gouvernemental adopte le boucllement final 2018 de la HES-SO.
2. Il valide en particulier l'alimentation du Fonds de compensation pour le soutien de l'enseignement d'un montant de CHF 3'430'730.-.

Entrée en vigueur :	27 juin 2019
Échéance :	Indéterminée
Annexes :	Reporting Bouclement final 2018 de la HES-SO
Documents de référence :	▪ Décision CG 2017/2/8 ▪ Décision CG 2019/1/3 ▪ Règlement financier de la HES-SO 2017- 2020
Documents abrogés :	-
Porteur de dossier :	Responsable : RZU Expert-e : CRO Signature fonds : -

*Cette décision a été approuvée par le Comité gouvernemental
lors de sa séance du 27 juin 2019.*